



Procès-verbal  
de la Séance

**Du Conseil Municipal  
du 05 février 2014**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 FEVRIER 2015**

**PROCES-VERBAL**

L'An deux mil quinze, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le trente janvier deux mil quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur CAPO-CANELLAS, ***Maire***

M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND, M. Jean-Michel LAFIN ***Adjoint au Maire.***

M. Freddy MAHON, M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Dounia ELKARTI, Mme Sabine MORCLETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, M. Abdelmalik ABID, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, Mme Agnès BEREZECKI ***Conseillers Municipaux.***

**POUVOIRS :**

M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Gérald DURAND Adjoint au Maire, Mme Catherine DURR Conseillère Municipale à Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire, M. Sarady VENUGOPAL Conseiller Municipal à M. Thomas RAHAL Conseiller Municipal.

**ABSENT EXCUSE :**

M. Johnny MAGAMOOTOO, Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance : M. Gérald DURAND Adjoint au Maire**

## SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2014.....	4
Délibération n° 1 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2013. ....	4
Délibération n° 2 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2013 .....	5
Délibération n° 3 : Rapport annuel d'activité du SIPPAREC relatif à l'année 2013 – Compétence Electricité .....	6
Délibérations n° 4 et 5 : Remboursement d'une amende forfaitaire de stationnement au profit de Monsieur Jacques DURIEZ.....	7
Remboursement d'une amende majorée de stationnement au profit de Madame Maryse LE NOC. ....	7
Délibération n° 6 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) une subvention au titre d'un « équipement sportif d'intérêt national » pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget ». ....	8
Délibération n° 7 : Ensemble de parcelles appartenant à la Société Alstom situé au Bourget dans la Zone d'Aménagement Concerté du Commandant Rolland n°1, 26 à 30, rue du Commandant Rolland – prise en compte de l'assujettissement de l'acquisition des parcelles au régime de la TVA.....	10
Délibération n° 8 : Versement d'un acompte de 30 % sur le montant des subventions 2015 aux associations suivantes préalablement au vote des nouvelles conventions de financement et de fonctionnement et maintien de l'usage des locaux :.....	12
- Club Municipal du Bourget.....	12
- Tennis Club du Bourget .....	12
- Club Bourgetin de Tennis de Table .....	12
- Football Club .....	12
- Handball club.....	12
- Centre Educatif et Culturel du Bourget.....	12
- Centre Théâtral du Bourget .....	12
- Compagnie du Scorpion Blanc .....	12
- Sham .....	12
Délibération n° 9 : Indemnité de conseil du Receveur Municipal – Exercice 2014 .....	15

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 35.)*

**M. le MAIRE.**- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de ce 5 février en vous remerciant de votre présence.

*Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.*

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance. Je vous propose M. DURAND.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

#### **Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2014**

**M. le MAIRE.**- Avez-vous des observations sur ce projet de procès-verbal ? Je n'en vois.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je vous remercie.

Vous avez reçu la liste des Décisions intervenues depuis. S'il y avait des questions, je serais à votre disposition pour y répondre maintenant ou à un autre moment.

Avant d'aborder les délibérations, même si nous sommes à plusieurs semaines de ces terribles événements, je voulais rappeler que l'ensemble des élus a eu l'occasion de manifester, dans la diversité et tous réunis, sa condamnation par rapport à ces drames et attentats odieux intervenus en ce début d'année. Nous avons eu l'occasion de le faire collectivement avec le personnel le jeudi suivant le premier attentat. Nous l'avons également fait en dévoilant deux bâches sur l'hôtel de ville et à l'occasion des vœux de différentes façons pour marquer la solidarité des Bourgetins, telle qu'elle a pu s'exprimer, je crois, dans la dignité. Nos pensées vont encore en ce jour en direction des familles et de l'ensemble des victimes. Nous n'oublions pas que, bien évidemment, la société française doit rester mobilisée dans son ensemble. Malheureusement, l'attentat intervenu à Nice il y a quelques jours nous rappelle à ce devoir à la fois de vigilance et de solidarité

J'espère que cet esprit, qui s'est exprimé lors de la manifestation qui a suivi les attentats du début janvier, perdurera autant que possible. En tout cas, je crois qu'il existe un devoir d'unité nationale qui s'est manifesté et qui ne peut être que positif dans ces moments difficiles.

Nous pensons également à ceux qui sont touchés encore dans leur chair par ces attentats et à l'ensemble des familles.

Je souhaitais simplement le redire. Nous avons respecté les minutes de silence à différents moments mais il me semblait, même en février, utile de faire ce petit rappel ; je pense que tout le monde en sera d'accord.

Sur ce, je passe à la première délibération qui concerne le SIFUREP, sans aucun lien avec la déclaration précédente, et je passe la parole à Mme ROUE.

#### **Délibération n 1 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2013.**

**Mme ROUE.**- Chaque année, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmet aux communes qui en sont membres un rapport retraçant son activité annuelle.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication devant le Conseil municipal en séance publique par les délégués représentant la commune au sein du syndicat.

Le rapport d'activité, pour l'exercice 2013, rappelle les principales missions assurées par le délégataire et les chiffres marquants de l'année 2013 en matière funéraire.

### **Rappel des missions :**

- le SIFUREP gère le service extérieur des pompes funèbres via un contrat de délégation de service public attribué à OGF pour 6 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- le SIFUREP gère 6 équipements funéraires par gestion déléguée :
  - 4 crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart et Champigny-sur-Marne),
  - 2 chambres funéraires (Nanterre et Montreuil)
- le SIFUREP conseille et assiste les communes adhérentes en matière de législation funéraire,
- le SIFUREP accompagne les villes dans leurs réflexions sur les actions d'amélioration s'agissant de la gestion et de l'aménagement de ces équipements publics.

### **Points de repère 2013 :**

- au niveau national, le **nombre de décès en 2013 est estimé à 572 000** soit une légère augmentation de 0.3 % par rapport à 2012 (571 000 en 2012),
- le **nombre de décès en Ile-de-France est de 73 068 en 2013**, contre 72 529 en 2012 (soit une hausse de 0.7 %),
- en 2013, **la crémation représente toujours 29 % des services d'obsèques franciliens** (21 648 en 2013 contre 21 348 en 2012), taux qui reste toujours inférieur au taux national, estimé pour cette même année à 33 %,
- après une forte augmentation entre 2008 et 2010, puis une stagnation en 2011 et 2012, le **nombre de services contractuels proposés aux familles** (service complet d'obsèques, pour un prix forfaitaire négocié avec le délégataire – 1 657 €TTC pour l'année 2014) a fortement augmenté : 698 en 2010, 700 en 2011, 698 en 2012 et **914 en 2013** soit une augmentation de 30.4 % par rapport à l'année 2012. Ces obsèques représentent désormais 12.7 % du nombre global d'obsèques organisées par le délégataire sur le territoire syndical (contre 9.7 % en 2012),
- après une hausse en 2012, **la prise en charge de personnes sans ressources repart à la baisse à moins 10,5 %**, de 247 en 2012 à **221 en 2013**.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2013.

**M. le MAIRE.**- Merci de cette présentation.

Il s'agit d'un rapport habituel, que nous avons tous les ans. Dans la forme, il est proche des rapports suivants.

Si vous n'avez pas d'observation, je vous propose de prendre acte que ce rapport vous a été présenté.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **Délibération n° 2 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2013**

**M. DILIEN.**- En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de rendre compte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2013.

Le Bourget relève de l'Unité Réseau Gaz Est (URG Est) dont le siège est à Pantin et qui couvre, avec l'URG Ouest dont le siège est à Nanterre, 36 communes de Seine-Saint-Denis.

Il ressort de ce rapport en ce qui concerne la commune du Bourget :

- En 2013, le nombre total de clients desservis par le SIGEIF, (domestiques et industriels) est de 3 059 (3 073 en 2012) dont le total de la consommation (en MWh) est de 86 580 contre 82 883 en 2012. On note une légère diminution du nombre de clients (-1,22 %) ainsi qu'une augmentation de la consommation (12,60 %) principalement due aux clients industriels et professionnels et au chauffage domestique.

- La constitution du réseau de distribution publique de gaz est de 10 033 mètres de basse pression et 15 643 mètres en moyenne pression. La basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression.

- La répartition des matériaux constituant le réseau sur notre commune est la suivante : 10 392 m. d'acier, 8 519 m. de polyéthylène, 6 755 m. de fonte ductile et 10 m. de divers.

Un exemplaire de ce rapport est consultable aux Services Techniques.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte de ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Si vous n'avez pas de question, nous prenons acte que ce rapport nous a été présenté.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

### **Délibération n 3 : Rapport annuel d'activité du SIPPAREC relatif à l'année 2013 – Compétence Electricité**

**M. GODARD.**- Ce rapport, élaboré conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication, rend compte des indicateurs techniques, économiques et financiers susceptibles d'informer les élus et le public sur le fonctionnement de ce service.

Afin d'en prendre acte, les principales informations relatives à l'activité du SIPPAREC sur le territoire de la Commune au titre de la compétence électricité sont communiquées ci-après :

#### Descriptif du réseau de distribution publique d'électricité :

Il n'a pas évolué par rapport à l'an passé.

Le réseau est constitué de 36,42 km de HTA (haute tension aérien) moyenne tension et de 39,82 km de BT (basse tension) dont 30,42 km en souterrain (76,38 %) et 9,41 km en aérien soit 23,62 % (1,51 km fil nu non isolé et 7,90 km en fil torsadé isolé).

46 postes assurent la distribution publique.

#### Données clients et consommations :

##### Aux tarifs régulés

Tarif bleu (< 36 kVA)

Nombre de clients : 6 442

Consommations : 30 GWh

Tarif jaune (de 36 à 250 kVA)

Nombre de clients : 69

Consommations : 9 GWh

Tarif vert :

Nombre de clients : non renseigné

Consommations : 15 GWh

##### Au prix du marché

Tarif BT + HTA :

Nombre de clients : 793

Consommations : 7 GWh

Récapitulatif

Nombre de clients : 7 324

Consommations : 62 GWh

Service public pour clients démunis :

Nombre de clients tarif de première nécessité (TPN) : 589

Nombre de clients maintien de l'énergie (SME) limité à 3 kVA : non communiqué

Nombre de clients service minimum (SMI) limité à 1 kVA : 0

Nombre de foyers bénéficiaires du (FSE) : 198

Montant total des aides : 19 955,22 €

La redevance d'occupation du domaine public s'est élevée à 39 210 €

Le montant reversé pour la taxe locale sur l'électricité est de 262 669 € frais de gestion déduits.

Le rapport d'activité 2013 du SIPPEREC est consultable aux Services Techniques 49 bis, rue du Commandant-Rolland pendant un an à partir de la publication de la Délibération.

**M. le MAIRE.**- Merci. Nous saluons les abonnés au gaz et à l'électricité étant donné que nous venons de traiter les deux.

J'imagine que vous n'avez pas d'opposition à prendre acte de ce rapport et de ses informations.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibérations n° 4 et 5 : Remboursement d'une amende forfaitaire de stationnement au profit de Monsieur Jacques DURIEZ**

**Remboursement d'une amende majorée de stationnement au profit de Madame Maryse LE NOC.**

**M. LAFIN.**- Le 30 octobre 2014, Monsieur Jacques DURIEZ a reçu une amende pour « non-affichage du ticket horodateur sur véhicule ou ticket non valable », relative au stationnement de son véhicule sur le parking de la Mairie, le 24 avril 2014, or l'horodateur était hors service ce jour-là.

Le dysfonctionnement dudit horodateur avait été dûment constaté ledit jour par les agents du stationnement.

Le 30 octobre 2014, Madame Maryse LE NOC, employée à la Mairie du Bourget, a reçu une amende majorée pour « non-affichage du ticket horodateur sur véhicule ou ticket non valable », relative au stationnement de son véhicule sur le parking de la Mairie.

Son véhicule, doté d'un macaron administratif de la ville du Bourget, l'exonère de tout paiement. Or, les agents du stationnement n'ont pas remarqué ce macaron.

Monsieur Jacques DURIEZ et Madame Maryse LE NOC ont sollicité Monsieur le Maire du Bourget aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'amende forfaitaire et majorée dont ils ont dû s'acquitter.

Par la présente Délibération, le Conseil municipal est donc requis pour :

- Autoriser à faire procéder au remboursement des frais d'amende forfaitaire en faveur de :

- Monsieur Jacques DURIEZ, propriétaire du véhicule immatriculé BH 753 KJ, pour un montant de 26,40 € d'amende forfaitaire.

➤ Autoriser à faire procéder au remboursement des frais d'amende majorée en faveur de :

- Madame Maryse LE NOC, utilisatrice du véhicule immatriculé 3494 ZC 93, pour un montant de 52,80 € d'amende majorée.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Premier point, plusieurs milliers de procès-verbaux étant émis, des erreurs peuvent arriver. Dans ce cas, il nous faut délibérer pour les corriger.

Deuxième point, le parking de l'hôtel de ville est mixte ; autrement dit, il n'est pas dédié au personnel ou aux élus. Nous avons choisi de ne pas isoler, comme dans certaines collectivités, 40 ou 50 places. Cette mixité permet de proposer un parking totalement à l'usage des Bourgetins aux heures où il n'y a pas d'employés municipaux.

Si vous n'avez pas de question, je mets aux voix la Délibération n° 4 :

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je mets maintenant aux voix la Délibération n°5 :

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibération n° 6 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) une subvention au titre d'un « équipement sportif d'intérêt national » pour l'opération de « construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget ».**

**M. LAFIN.**- Au titre du programme de travaux de l'exercice 2015, la Ville programme la construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports en accès libre au sein du parc sportif municipal.

Ces investissements sont destinés, d'une part s'agissant du terrain synthétique, à répondre aux besoins des jeunes bourgetins fréquentant le club de Football du Bourget. En effet, le terrain d'honneur et le terrain stabilisé ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante aux nombreuses activités, entraînement, matchs, tournois...

La construction d'un terrain synthétique permettra de renforcer l'offre en équipements sportifs et surtout d'offrir une surface sportive disposant de qualités techniques utiles à l'ensemble des utilisateurs du parc sportif (clubs et scolaires).

La construction, d'autre part, d'une aire multisports en libre accès au sein du parc sportif permet quant à elle de répondre à un besoin identifié de longue date pour les jeunes utilisateurs du stade municipal mais ne fréquentant pas nécessairement un club sportif.

A cet égard et afin de soutenir la relance des investissements, l'État a institué une procédure spécifique de subventionnement s'appliquant à la réalisation ou à la rénovation des équipements sportifs ainsi qu'à l'acquisition de matériels lourds dénommés « **équipements sportifs d'intérêt national** », ceci afin de développer l'accès aux activités physiques et sportives pour :

- les jeunes scolarisés
- les habitants des villes éligibles aux dispositions de la Politique de la Ville
- les personnes en situation de handicap.

Le projet initié par la ville du Bourget de construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports en accès libre au sein du parc sportif municipal situé 9, rue Roger



Salengro répond aux critères du dispositif proposé par le C.N.D.S et permettrait ainsi de bénéficier d'un cofinancement appréciable.

Ainsi, la Ville peut prétendre au titre de la « subvention d'équipement sportif d'intérêt national » à une aide maximale correspondant à 30 % des travaux hors taxes.

A ce stade, le plan prévisionnel de financement de l'opération est arrêté provisoirement ainsi que suit, il sera appelé à évoluer en fonction des autres demandes de subventions qui pourraient intervenir dans les prochaines semaines :

Dépenses en €HT		Recettes en €HT	
<b>Frais de travaux</b>			
Terrain de foot en gazon synthétique	750 000,00 € HT	C.N.D.S.	270 000,00 €HT
Aire multisports	150 000,00 €HT	Fonds Propre de la collectivité	676 371,00 €HT
<b>Frais d'étude</b>			
Programmation	14 230, 00 €HT		
Maîtrise d'œuvre	16 200, 00 €HT		
plan topographique	3 950, 00 €HT		
Etude géotechnique	8 256, 00 €HT		
Caractérisation environnementale	3 735, 00 €HT		
<b>TOTAL</b>	<b>946 371,00 €HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>946 371,00 €HT</b>

Aussi, le Conseil municipal est invité ce jour à approuver le principe de lancement de l'opération ci-dessus précisée et à solliciter l'attribution d'une subvention au taux de 30 % du montant global de l'opération au titre de la « subvention d'équipement sportif d'intérêt national » du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) au plus fort taux possible.

Sur la base de ces éléments et au vu du dossier ci-annexé, il est proposé à notre Assemblée Délibérante :

- D'APPROUVER le principe de lancement de l'opération d'investissement relative à des travaux construction d'un terrain de football en gazon synthétique et d'une aire multisports au sein du stade municipal situé 9 rue Roger Salengro au Bourget, telle que détaillée précédemment ainsi que l'enveloppe financière globale affectée à la réalisation de ladite opération de 946 371,00 € HT (soit 1 135 645,20 €TTC).

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au plus fort taux auprès du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) au titre de la « subvention d'équipement sportif d'intérêt national ».

Les dépenses et recettes y afférentes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Primitif 2015 et suivant si nécessaire.

**M. le MAIRE.**- Merci Jean-Michel. Nous aurons l'occasion de revenir sur la procédure elle-même et sur d'autres demandes de subventions sans doute dans les prochains Conseils.

Souhaitons que les fonds soient à la hauteur de la demande. En effet, certes, nous demandons toujours au taux le plus important mais, après, il faudra voir les notifications qui nous seront faites.

**Mme MERY.**- Excusez ma voix et mes éventuelles quintes de toux, je suis un peu souffrante.

La construction de ce terrain en gazon synthétique est importante pour vous, comme vous l'avez rappelé lors des nombreuses cérémonies de ce début d'année. Il en va de même pour nous car, à notre sens, le développement du sport au sein du Bourget est très important pour notre ville.

Dans le programme municipal que nous avons soumis aux Bourgetins, nous faisons remarquer qu'il nous semblait que le recours à l'obtention de certaines subventions n'était pas très efficient sur cette Ville. Nous nous réjouissons donc de l'arrivée de cette note de synthèse et de cette Délibération au Conseil municipal.

Ma question est la suivante : pourrions-nous avoir une liste plus précise des autres organismes et collectivités susceptibles d'être sollicités pour la construction de ce terrain en gazon synthétique ? Je rappelle qu'il coûte grosso modo 1 M€ cela allègerait donc la note de notre Ville.

De façon plus générale, serait-il possible d'avoir, au moment du vote du budget, une liste des organismes et collectivités sollicités pour les différentes interventions en matière d'équipement et d'action sur notre ville ?

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Je précise simplement que, au stade du budget, vous aurez l'ensemble des subventions notifiées car nous ne pouvons inscrire que les subventions officiellement notifiées.

Nous cherchons à obtenir des subventions pour l'ensemble des projets. L'exercice s'est beaucoup simplifié depuis quelques années puisque le Département n'aide plus les collectivités en termes d'investissement. Il faudra voir s'il change sa politique et parvient à aider à nouveau les communes. De ce côté, nous tenterons mais j'ai bien peur que les réponses ne soient les mêmes.

Nous sollicitons la Région mais il faut comprendre que nous ne passons la subvention que lorsque nous avons un contact suffisant avec les services pour nous assurer que le formalisme de la demande de la délibération convient. C'est pour cette raison que cela intervient après. En revanche, vous aurez d'autres demandes, au moins pour ces deux collectivités et, par ailleurs, nous cherchons systématiquement tout financeur sur l'ensemble des projets.

Je vous rassure, vous avez peut-être un doute sur l'efficience mais n'avez pas de doute sur notre intention et sur notre recherche systématique.

Je vous confirme que ce projet est important pour l'ensemble de la collectivité. Ce genre d'investissements vient toujours après avoir mûri parce qu'ils ne sont jamais simples et les sommes en jeu sont conséquentes. C'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années. Il vient maintenant, à un moment où les collectivités subiront de la part de l'Etat des baisses de recette majeures. Nous ne souhaitons pas tout arrêter brutalement et tout reporter. Toutefois, il est évident que nous regarderons le montant des subventionnements avant d'appuyer définitivement sur le bouton, ce qui aura un impact sur le budget. En effet, si nous étions capables au stade du budget d'avoir un montant important de subvention, cela faciliterait les choses.

Je sais que d'autres sujets sont en cours, peut-être pour des montants moindres. Il s'agit notamment de la Fédération ou de la Ligue ; tout ce travail est en cours. Je sais qu'il est systématisé.

**M. LAFIN.**- Je fais juste un point concernant la Fédération Française de Football. Malgré le gel des subventions en équipement lié à la coupe d'Europe, il reste quelques financements et soutiens pour les parties sécuritaires des équipements. Nous solliciterons donc une subvention concernant l'éclairage, les bancs de touche et le tour de cet équipement. A priori, nous devrions l'obtenir mais il s'agit de sommes plus petites.

**M. le MAIRE.**- Pour la Fédération, nous sommes sur de plus « petits montants », il s'agit de plusieurs milliers, si nous franchissions les plusieurs dizaines de milliers d'euros, nous n'en serions pas mécontents. Je réitère, sachez que c'est systématique : plus nous sommes financés, plus nous sommes contents, plus nous pouvons accomplir des choses et moins nous sommes embêtés.

Sur ce, je propose de mettre aux voix cette demande de subvention, nous constaterons après combien il nous sera accordé.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Nous en venons à la « relecture » d'une Délibération que nous avons déjà adoptée unanimement au dernier Conseil.

**Délibération n° 7 : Ensemble de parcelles appartenant à la Société Alstom situé au Bourget dans la Zone d'Aménagement Concerté du Commandant Rolland n° 1, 26 à 30, rue du**

## **Commandant Rolland – prise en compte de l’assujettissement de l’acquisition des parcelles au régime de la TVA.**

**M. DILIEN.**- Par Délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé à l’unanimité le principe d’acquisition auprès de la SA Holdings ALSTOM. du terrain cadastré section L numéros 15, 42, 44, 54 et section P numéro 39, 42, 43, 46 et 81 d’une contenance totale de 21 338 m<sup>2</sup> situé dans la ZAC du Commandant Rolland n° 1, 26 à 30, rue du Commandant Rolland au prix de 1 400 000 €TTC payable au plus tard au 31 mars 2015.

Au vu de cette Délibération, les travaux et échanges entre notaires ont prospéré afin que la signature de la promesse synallagmatique de vente intervienne dans les délais impartis.

Or, une difficulté d’interprétation s’est faite jour tardivement entre notaires quant à l’assujettissement de cette acquisition au régime général de la TVA.

Au terme de ces discussions, il est apparu en effet que le prix à payer de 1 400 000 €s’entendait HT et devait être majoré du montant de la TVA soit 280 000 € portant ainsi le prix de l’acquisition à 1 680 000 €TTC.

Précisons que le surcoût de 280 000 € à acquitter par la Ville lui sera remboursé en 2016 au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à concurrence de 16.442 % calculé sur le prix hors taxe soit un remboursement de 230 188 €

Compte tenu de la date butoir préalablement fixée au 31 mars 2015 pour conclure cette acquisition, il convient de procéder directement à la rédaction de l’acte de vente en la forme authentique sans passer par une promesse de vente préalable.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d’approuver la modification de la Délibération n° 5 du 15 décembre 2014 ainsi que suit :

➤ Acquisition auprès de la SA Holdings ALSTOM. du terrain cadastré section L numéros 15, 42, 44, 54 et section P numéro 39, 42, 43, 46 et 81 d’une contenance totale de 21 338 m<sup>2</sup> situé dans la ZAC du Commandant Rolland n° 1, 26 à 30, rue du Commandant Rolland au prix de 1 680 000 €TTC payable au plus tard au 31 mars 2015.

➤ Autorisation donnée à Monsieur le Maire du Bourget de signer les actes de vente en la forme authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

➤ Les dispositions des articles 3 et 4 de la Délibération n° 5 du 15 décembre 2014 restent inchangées.

Tel est l’objet de la présente Délibération soumise au vote de l’assemblée ce jour.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Il n’y a pas de notaire parmi nous mais ils savent bien que c’est toujours un long débat que de savoir si le terrain est assujetti ou non à la TVA. Malheureusement, nous avons eu ce changement d’interprétation après le Conseil du 15 décembre, c’est pourquoi cette Délibération repasse ce soir.

Avez-vous des interventions ? Je n’en vois pas, je mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Nous en venons aux délibérations concernant les associations culturelles et sportives, Mme NILAVANNANE nous les présente globalement et, si besoin, M. LAFIN complètera pour le sport.

**Délibération n° 8 : Versement d'un acompte de 30 % sur le montant des subventions 2015 aux associations suivantes préalablement au vote des nouvelles conventions de financement et de fonctionnement et maintien de l'usage des locaux :**

- **Club Municipal du Bourget**
- **Tennis Club du Bourget**
- **Club Bourgetin de Tennis de Table**
- **Football Club**
- **Handball club**
- **Centre Educatif et Culturel du Bourget**
- **Centre Théâtral du Bourget**
- **Compagnie du Scorpion Blanc**
- **Sham**

**Mme NILAVANNANE.**- Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la note de synthèse de la Délibération visée en objet lors de l'envoi initial. Je vous rapporte donc la note de synthèse corrigée.

**M. le MAIRE.**- J'aurais effectivement dû le préciser, vous l'avez sur table avec le petit correctif.

**Mme NILAVANNANE.**- La commune du Bourget signe avec les associations qui œuvrent dans les domaines sportif et culturel des conventions relatives à leur financement et à l'utilisation des installations municipales, ceci pour mener à bien des activités qui leur sont spécifiques et conformes à l'intérêt général.

L'objectif de cette Délibération est de ne pas pénaliser le fonctionnement des associations sous conventions dans l'attente du renouvellement de ces dernières et d'autoriser qu'un acompte de 30 % calculé sur le montant de la subvention n-1 (2014) leur soit versé dans les meilleurs délais.

Ainsi les acomptes de 30 % versés à chaque association sous convention seront les suivants :

<b>Montant acompte 2015 :</b>	<b>30% subvention 2014 :</b>
27.000 €pour le Club municipal du Bourget	soit 90.000 €*30 %
15.600 €pour le Tennis Club du Bourget	soit 52.000 €*30 %
5.100 €pour le Club Bourgetin de Tennis de Table	soit 17.000 €*30 %
21.000 €pour le Football club du Bourget	soit 70.000 €*30 %
9.450 €pour le Hand-ball club du Bourget	soit 31.500 €*30 %
24.000 €pour le Centre Educatif et Culturel du Bourget	soit 80.000 €*30 %
15.300 €pour le Centre Théâtral du Bourget	soit 51.000 €*30 %
10.500 €pour la Compagnie du Scorpion Blanc	soit 35.000 €*30 %
13.500 €pour Sham	soit 45.000 €*30 %

C'est l'objet de la délibération soumise au vote de l'Assemblée ce jour.

**M. le MAIRE.**- Il est toujours utile pour les associations de percevoir un acompte pas trop tardivement dans l'année, en toute hypothèse avant le vote du budget. Par ailleurs, cela permettra à M. CONTY de signer avec plaisir des mandats dans les prochains jours. Après, il restera toujours les délais du comptable public.

**Mme MERY.**- Il s'agit d'une Délibération permettant de verser en avance 30 % des subventions accordées aux associations en 2014. Devons-nous nous attendre à ce que la subvention 2015 soit au moins équivalente à celle accordée en 2014 aux associations, majorée de l'inflation ?

**M. CONTY (hors micro).**- Veuillez m'excuser de sourire, Madame !

**M. le MAIRE (hors micro).**- Oui, cela fait un peu sourire mais poursuivez.

**Mme MERY.**- Souriez !

Quid de l'augmentation des effectifs pour certaines associations, les subventions en tiendront-elles compte ?

**M. le MAIRE.**- Si vous me passez la formule, vous me faites un peu l'effet d'un pompier incendiaire. Vous connaissez le contexte d'une baisse brutale, très violente, sans aucun précédent des ressources des collectivités dans leur ensemble décidée par l'Etat. Nous ne mettrons pas en cause tel ou tel mais c'est le gouvernement actuel qui le fait. A ce titre, la moindre des prudences et des responsabilités est tout de même d'avoir conscience que la collectivité devra, et vous le savez, nous l'avons publié et écrit, faire des efforts et que le secteur associatif sera appelé -dans une moindre mesure par rapport à la collectivité et au reste des dépenses de service- à contribuer. Si nous ne le faisons pas, nous manquerions à notre devoir de responsabilité.

Mme NILAVANNANE a rappelé les montants. Nous partons sur des subventions de l'année dernière qui s'élèvent tout de même à 80 000 € 35 000 € 90 000 € 52 000 € 17 000 € etc. Au Bourget, nous sommes quasiment sur des records de France dans le montant des subventions, et nous avons été heureux d'être en capacité de le faire. Néanmoins, nous aurons à discuter prochainement, lors d'un Conseil municipal, du montant de l'année 2015 mais il est évident que, pour une part, il faudra prendre en compte une évolution extrêmement brutale à la baisse des dotations de l'Etat, qui nous est imposée. Vous savez que nous devons trouver au moins 1,2 M€ sur trois ans et que, dans la quatrième année, ce sera toujours -1,2 M€ chaque année. Autrement dit, en cinq ou six ans, cela équivaudra à payer une école. C'est donc une école qui part en fumée.

Nous ne débattons pas du bien-fondé des baisses ici, nous en avons déjà parlé. En tout cas, elles s'imposent à nous et nous avons un devoir de responsabilité.

Notre idée est de faire contribuer de manière aussi équitable que possible un peu tous les secteurs. Si ce n'était pas fait dans ce sens, ce serait beaucoup sur plusieurs secteurs et nous serions dans l'impossibilité d'équilibrer le budget.

Des collectivités non loin d'ici baissent de 20 % le montant des subventions, ce qui ne nous paraît pas du tout tenable. Elles sont à la recherche de 5 ou 6 M€ et y sont confrontées cette année. Ce sont des collectivités plus grandes que la nôtre mais pas si importantes que cela.

Pour notre part, lorsque nous comptons 1,2 M€ sur 3 ans, nous « oublions » que nous avons déjà perdu cette année plus de 200 000 € de dotation avec l'effet du gel. Lorsque nous ajoutons les rythmes scolaires et autres, nous complétons encore ce chiffre d'environ 150 000 €

Sur 4 ans, nous aurons donc un effort global à faire de 1,5 M€

Il faut le faire de manière responsable, sans pénaliser les Bourgetins outre mesure mais, à ce niveau-là de baisse des recettes de l'Etat, sans précédent, extrêmement violent, l'effet sera forcément visible. Il n'existe pas de façon indolore de traiter ce genre de sujet.

L'Etat lui-même baisse ses propres dépenses et c'est également visible. En toute responsabilité, nous devons prendre des décisions ensemble, sans faire de démagogie afin de déterminer comment passer ce cap de manière transparente. Il faudra bien avoir conscience que la baisse de 400 000 € cette année est colossale car il existe une forte rigidité sur un budget. La part que nous pouvons faire évoluer dans la dépense est relativement faible puisqu'il faut savoir que les salaires du personnel (une grande partie des titulaires), les fluides, les obligations que l'Etat nous transfère, la dotation pour la brigade des sapeurs pompiers, toutes les dépenses obligatoires, représentent grosso modo 80 % à 90 %. La part sur laquelle nous pouvons jouer n'est donc pas très élevée.

Par ailleurs, nous souhaitons éviter de fiscaliser car les Bourgetins, comme tous les Français, subissent depuis quelques années des majorations de fiscalité et de taxes. Pour les taxes, tous les gouvernements y ont sacrifié mais, là, nous avons tout de même une certaine fiscalisation. Nous sommes à un point haut et nous n'avons pas augmenté les impôts depuis plusieurs années, nous souhaitons rester sur cette ligne.

Nous ferons cet exercice, il ne sera pas simple. Dans quelques semaines, Albert CONTY nous présentera les orientations budgétaires, puis nous aurons le vote du budget. L'ensemble des éléments sera donc sur la table. Il ne faut pas cacher que c'est une période compliquée.

Nous voulons également préserver la capacité d'action de notre collectivité puisque, si elle ne fait pas de choix, elle n'agira plus et sera condamnée à être une administration qui gère au plus court, au plus près, sans aucune perspective. Or, il faut conserver des perspectives car nos concitoyens en ont besoin. Nous parlions de la Métropole avec Albert, la métropole arrive, des choses sont appelées à évoluer et il faut que notre collectivité continue à être auprès des Bourgetins en matières sociale, culturelle, sportive et éducative. Il faut donc préserver d'une part cette capacité à mettre des crédits là où c'est utile à nos concitoyens, aux Bourgetins et, d'autre part, une capacité à investir.

Cela appellera des choix. Il ne faut donc pas agir de manière démagogique et annoncer que nous pouvons augmenter les subventions au-delà de l'inflation. Personne ne peut le croire une seule seconde.

D'ailleurs, il ne faut pas sous-estimer la capacité des Bourgetins, comme de l'ensemble des Français, à comprendre ces enjeux. Je pense que, si nous savons tenir un discours de responsabilité, l'ensemble des élus en sortira grandi. A contrario, si nous partions sur de la démagogie, nos concitoyens considèreraient que, finalement, c'est un peu comme à la télévision. Il faut être responsable, expliquer cette phase compliquée. Je me tourne vers Albert CONTY car c'est plutôt lui qui, en tant qu' élu, aura à faire des choix avec vous mais nous aurons collectivement à les présenter.

Il est vrai que ce n'est pas simple car il est toujours plus gratifiant de dépenser. En l'occurrence, il faudra dire que tout le monde devra contribuer un peu. Nous ferons cet effort.

Je crains donc de vous décevoir par rapport à cette attente sur la Délibération prochaine. Cela dit, pour en revenir à ce point n° 8, nous pouvons tout de même noter que, même si ce n'est pas annonceur de lendemains enchanteurs, cela fait partie des efforts que nous sommes en capacité de faire. En termes de trésorerie, ce n'est pas rien. En effet, si nous décaissons les 30 % en question en février, ce n'est pas la même chose que si nous les décaissons en avril-mai. Nous faisons donc un effort de trésorerie en direction des associations en montrant que nous pouvons tout de même sortir les 30 % dès à présent.

Nous délibérerons au plus tard au stade du budget sur le montant définitif, ce qui signifie que nous décaiserons le reste après. Souvent, les questions qui se posent aux associations sont relatives à la trésorerie.

**Mme MERY.**- Je n'ai pas besoin que l'on me rappelle qu'un budget est un acte politique avec des choix. Si je suis ici, c'est que j'en suis consciente. Toutefois, ces choix, ce sont les vôtres et non pas les nôtres.

En préambule de notre séance, vous avez rappelé les événements du début d'année, qui nous ont tous frappés et marqués et qui appellent à certaines réflexions.

Permettez-moi de vous rappeler que, pour notre groupe en tout cas, la culture et le sport font partie de ce que l'on appelle depuis un mois et que l'on appelle tous de nos vœux « le vivre ensemble ». C'est pour nous l'une des choses les plus importantes dans cette société. Or, les associations qui œuvrent dans ces domaines de la culture, du sport, des loisirs, du vivre ensemble sont en pointe et sont les plus gros relais sur cette ville pour faire participer les Bourgetins.

En conséquence, la baisse de leur subvention revient à notre sens à les mettre en péril, c'est-à-dire mettre en péril le vivre ensemble. Nous ne sommes absolument pas en adéquation avec votre discours et avec votre souhait de diminuer leur subvention. Pourquoi ? Ce ne sont pas nos choix et, si nous étions à la tête de cette Ville, nous en ferions sûrement d'autres.

**M. le MAIRE.**- Madame MERY, nous ne ferons pas un débat national mais, tout de même, il me semble qu'il faut avoir un minimum le sens des responsabilités lorsque l'on est élu : vous ne pouvez pas nous dire que ce sont nos choix ; ce sont vos choix. Ce sont les choix du gouvernement que vous soutenez, ce sont les choix du Président que vous avez appelé à élire ; c'est le choix d'une majorité qui est la vôtre que d'imposer aux collectivités des baisses de leurs recettes.

Vous dites que ces choix porteront atteinte au vivre ensemble, bien évidemment mais ce sont des choix nationaux qui s'imposent à nous.

Essayer d'annoncer de cette manière qu'il s'agit de nos propres choix, non, ce sont les vôtres que nous subissons. C'est la réalité.

Notre devoir est de faire que ce soit le moins douloureux possible pour les Bourgetins et je vous ai répondu par avance que nous préserverions l'essentiel, c'est-à-dire la capacité du Bourget à assurer la solidarité, le sport, la culture, le social, la santé, la capacité à continuer à avoir des équipements au service de chacun, l'amélioration de la voirie, que le destin collectif s'améliore. C'est cette capacité qu'il nous faudra préserver des attaques de votre gouvernement et de votre majorité, qui les a imposées dans le budget de l'Etat et qui s'imposent à nous.

Après, aller essayer de dire que c'est de notre faute, franchement, qui peut le croire ? Personne, pas même vous !

Sur ce, nous mettons aux voix en rappelant que, par honnêteté, j'ai parlé du principe de demander une contribution aux associations sans évoquer de montant ; vous condamnez donc le principe même, ce qui me paraît un peu irresponsable.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Unanimité sur l'acompte, nous nous diviserons sur le reste.

Nous en venons à notre dernière Délibération, qui est un marronnier, Albert CONTY s'occupe de le couper.

### **Délibération n° 9 : Indemnité de conseil du Receveur Municipal – Exercice 2014**

**M. CONTY.**- C'est classique, obligatoire et annuel.

L'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 définit les conditions d'attribution et de versement d'une indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur dans les communes.

Monsieur Christophe DURUT assure les fonctions de Receveur à la Trésorerie Municipale de la Courneuve depuis le 3 septembre 2013.

Il convient d'approuver l'attribution à son attention d'une indemnité de conseil à taux plein pour une prestation globale d'assistance et de conseil au titre de l'exercice 2014.

Comme requis en pareille circonstance, il convient de solliciter l'avis du Conseil municipal sur le principe d'attribution à Monsieur Christophe DURUT, Receveur Municipal, d'une indemnité de conseil à taux plein pour une prestation globale d'assistance et de conseil.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif réglementaire fixé par arrêté, soit pour l'exercice 2014 au titre des budgets principal et d'assainissement de 2011 à 2013, une indemnité globale de 2.493,93 €

**M. le MAIRE.**- Cela me donne l'occasion de saluer l'ensemble des agents, ce que nous ne faisons pas assez souvent, en plus ils ont un rôle assez ingrat, du poste comptable de La Courneuve. Il est commun à La Courneuve, au Bourget et à Dugny. Ils assurent également d'autres fonctions, notamment à la Communauté d'Agglomération.

Je le dis car ce poste comptable connaît des diminutions d'effectif drastiques actuellement, il y a une baisse des effectifs de l'Etat. Or, les agents de l'Etat sont fortement mis à contribution. Je connais des postes comptables dans le Département, pas celui-ci fort heureusement, où l'effectif a été divisé par deux. Il faut mesurer l'ampleur de ce qui se passe. Pour une part, c'est difficilement inévitable mais c'est l'occasion de saluer l'ensemble des agents de l'Etat qui travaille avec les collectivités. Je rappelle que, pour eux, il est parfois difficile d'appréhender la situation globale car c'est encore un changement extrêmement violent. Nous saluons donc le receveur et l'ensemble de ces agents.

Tout à l'heure, je disais qu'Albert CONTY signerait rapidement les mandats et qu'il restait le délai du poste comptable car c'est aussi une chaîne. Quand nous vous présentons les comptes administratifs et de gestion, cela implique un travail préalable important avec le poste comptable, puisque nous n'avons pas les fonds, ils sont au Trésor Public. Cela nécessite donc un travail tout au long de l'année entre le service financier et les agents de la Direction départementale des finances publiques.

Cela nous donne l'occasion de les saluer et de dire que M. DURUT, en poste depuis un petit moment déjà, s'est bien adapté. C'est la période où l'on se dit que cela risque de changer car, généralement, lorsqu'ils sont en terrain de connaissance, c'est à ce moment-là que l'on nous les change. Ce sont là encore les règles de l'Etat.

Je mets aux voix, je pense que cela ne suscite pas de question.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je ne veux pas trop allonger ce Conseil mais, pour votre information, M. CONTY et moi-même avons participé à différentes réunions concernant l'hypothèse des futurs territoires. Nous aurons à nous y repencher d'ici l'été, peut-être déjà au printemps puisque, dans le cadre de la future métropole, doivent se constituer des territoires.

La métropole comptera grosso modo 1,6 million d'habitants et 124 communes, donc Paris et la Petite Couronne, et, à la place des agglomérations, qui seront supprimées, il y aura des territoires qui devront compter au moins 300 000 habitants.

Rapidement, l'une des difficultés en Seine-Saint-Denis est que, si vous considérez que Est Ensemble et Plaine Commune deviennent des territoires de fait, il resterait un territoire qui ne compterait pas deux fois 300 000 habitants si un projet de territoire interdépartemental était validé (ACTEP) -ce qui n'est heureusement pas encore fait- à cheval sur le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Cela donnerait un grand territoire autour 500 000 habitants et, pour le coup, toute notion de proximité serait totalement perdue.

La perspective de ce territoire interdépartemental semble s'éloigner un peu côté Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis. Dans ce cas, cela pourrait amener des territoires autour de 300 000 habitants, plus raisonnables mais n'oublions pas que la barre sera forcément au-dessus des 300 000, ce qui n'est pas un petit sujet.

Nous aurons l'occasion d'y revenir avant l'été car le Préfet de région nous fera des propositions de découpage. Différents groupes de travail se réunissent à satiété sur ce genre de sujet.

Premier élément donc, une discussion aura lieu en cours d'année sur ce futur territoire mais, grosso modo, il partira de Dugny-Le Bourget pour aller vers Tremblay, c'est une donnée obligée. Après, jusqu'où ira-t-il à l'est ? C'est-à-dire Livry-Gargan, Montfermeil, etc. c'est toute la question. L'hypothèse d'un territoire interdépartemental le pousserait encore plus à l'est, ce qui serait un peu compliqué car il n'existerait pas de logique territoriale. A voir.

Deuxième élément, le Sénat -nous pourrons vous transmettre les textes- a validé une modification de l'article 12 de la loi sur les métropoles, qui concernait la métropole Ile-de-France. Ce texte sera soumis à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale de la République, qui traite donc bien plus que de la métropole francilienne. C'est un texte assez vaste et compliqué.

Nous en avons fait une première lecture au Sénat, une première lecture arrive à l'Assemblée, nous commencerons ensuite à y voir un peu plus clair et nous attendons le résultat de la deuxième lecture.

Cela signifie que nous aurons une version définitive des compétences de la métropole et des territoires vraisemblablement à l'été pour une application au 1<sup>er</sup> janvier et que nous attendrons les ordonnances et votes du budget à la fin de l'année pour avoir la mouture financière.

Tout ceci ajoute à la très grande complexité du moment, crise économique, données financières dont nous venons de parler avec cette inconnue des contours réels et des effets financiers de la métropole et de la capacité d'action des collectivités. En effet, toute la question est là : comment pourrons-nous agir



demain ? Aujourd'hui, nous avons la Ville avec ses compétences, l'Agglomération avec ses compétences et, demain, le modèle sera totalement différent avec des compétences qui se promèneront peut-être.

La version qu'a présentée le gouvernement à l'Assemblée n'est pas fidèle au compromis que l'ensemble des élus avait voté à 94 % au sein de la mission de préfiguration de la métropole. Au Sénat, nous avons eu un choix à faire : il fallait essayer de sous-amender l'amendement du gouvernement, c'est-à-dire nous rapprocher le plus possible de cette motion votée par l'ensemble des élus, tout en gardant à l'esprit que l'Assemblée nationale trancherait dans le sens du gouvernement à l'arrivée. Nous avons donc voté un compromis du compromis et nous verrons si l'Assemblée s'en écarte beaucoup ou pas.

J'ai essayé de porter la voix des collectivités avec d'autres et je voudrais dire que l'ensemble des groupes a convergé, groupes de la majorité comme de l'opposition sénatoriale. Nous avons essayé de trouver une version aussi large que possible et de nous entendre. Nous avons tous fait un effort, un pas les uns vers les autres mais il reste à savoir à quelle sauce nous serons mangés, ce que nous ne saurons pas tout de suite.

Dernier sujet, nous reviendrons également sur les conséquences de la décision du Tribunal administratif concernant la gare de fret, puisque l'arrêté du Préfet a été annulé.

Je rappelle que l'arrêté prescrivait la prise en compte de l'étude de risque et était un peu le support juridique du périmètre dans lequel il y avait des restrictions ou une quasi-impossibilité de construire.

Thierry SCHEINERT et moi-même avons fait un point ce matin avec le Préfet et les services de l'Etat. Nous serons appelés à voir la déclinaison et les conséquences de tout cela pour la partie du Bourget concernée. Je vous rappelle que nous sommes marginalement concernés, même si cela compte, en comparaison à Drancy et au Blanc-Mesnil.

Je souhaitais donc en profiter pour vous apporter ces informations.

Sur ce, je lève la séance en vous remerciant.

*(La séance est levée à 21 h 32.)*